



Information concernant la mise en paiement de l'allocation des PFMP pour les Lycéens professionnels

Afin de motiver et valoriser l'investissement des élèves, toutes les Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) des lycées professionnels font l'objet d'une allocation attribuée par l'état.

Sont concernés, l'ensemble des élèves des classes de seconde, première et terminale professionnelle ainsi que les élèves inscrits en Certificat de Spécialisation de niveau 4 (CS4), excepté les apprentis.

Afin de pouvoir mettre en paiement cette allocation, plusieurs documents sont demandés, en fonction de la situation de l'élève :

• Elève mineur

2 possibilités selon l'autorisation des représentants légaux :

Situation ① L'Allocation sera versée sur **le compte bancaire de l'élève** :

Pièces à fournir : - Pièce d'identité valide de l'élève (CNI, passeport)

- RIB du compte bancaire de l'élève
- Décision du représentant légal
- Document justifiant de la qualité du représentant légal (copie livret de famille, extrait d'acte de naissance...)

Situation ② L'Allocation sera versée sur **le compte bancaire du représentant légal** :

Pièces à fournir : - Pièce d'identité valide de l'élève (CNI, passeport)

- Pièce d'identité valide du représentant légal (CNI, passeport)
- RIB du compte bancaire du représentant légal
- Décision du représentant légal
- Document justifiant de la qualité du représentant légal (copie livret de famille, extrait d'acte de naissance...)

• Elève majeur

Situation ③ L'Allocation sera versée sur **le compte bancaire de l'élève** :

Pièces à fournir : - Pièce d'identité valide de l'élève (CNI, passeport)

- RIB du compte bancaire de l'élève

⚠ Elève devenant majeur en cours d'année ou au cours de la PMP :

A la date de sa majorité, l'élève devra fournir ses propres coordonnées bancaires.

Les élèves concernés seront prévenus par l'établissement, afin de fournir ces documents le plus rapidement possible à leur majorité.

RÉCAPITULATIF DES PIÈCES A FOURNIR

(A retourner signé et accompagné des pièces justificatives)

Nom :

Prénom :

Classe :

Situation ① L'Allocation sera versée sur **le compte bancaire de l'élève mineur**

Situation ② L'Allocation sera versée sur **le compte bancaire du représentant légal**

Situation ③ L'Allocation sera versée sur **le compte bancaire de l'élève majeur**

Représentant Légal				Cadre réservé à l'administration
Situation ①	Situation ②	Situation ③		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pièce d'identité valide de l'élève (CNI, passeport)	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>		Pièce d'identité valide du représentant légal (CNI, passeport)	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	RIB du compte bancaire de l'élève	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>		RIB du compte bancaire du représentant légal	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Décision du représentant légal	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Document justifiant de la qualité du représentant légal (copie livret de famille, extrait d'acte de naissance...)	<input type="checkbox"/>

A....., Le.....

Signature du représentant légal :

Année scolaire 2026-2027

Allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel

AUTORISATION DU REPRESENTANT LEGAL

Je soussigné (e) (Nom, prénom) :

Représentant légal de l'élève mineur :

(Nom, prénoms)

Né(e) le _____ à _____

Inscrit au Lycée polyvalent Simone de Beauvoir 1185 route des coteaux 31380 Gragnague

En classe de (niveau, diplôme, spécialité)

Autorise ce(tte) dernier(e) à recevoir sur son compte bancaire le virement de l'allocation dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel. **(Joindre RIB de l'élève)**

N'autorise pas ce(tte) dernier(e) à bénéficier de l'allocation en faveur des lycéens professionnels dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel. À ce titre, l'allocation est versée sur mon compte en tant que représentant légal de l'élève mineur. **(Joindre votre RIB)**

Conformément à l'arrêté du 11 août 2023 déterminant les montants et les conditions de versement de l'allocation aux lycéens de la voie professionnelle engagés dans des périodes de formation en milieu professionnel, **cette autorisation doit être accompagnée d'une copie de la pièce prouvant le lien entre le représentant légal et l'élève mineur ci-dessus mentionné (livret de famille, ...).**

En conformité avec ce choix, je :

- Certifie que les coordonnées bancaires transmises à l'établissement dont dépend (Nom, prénoms de l'élève) sont exactes ;
- Demande et accepte que tous les versements relatifs à l'allocation susmentionnée soient réalisés sur ces coordonnées de paiement pour la période relative à l'année scolaire en cours.

En cas d'erreur ou de modification des coordonnées bancaires au cours de l'année, le bénéficiaire et son représentant légal s'engagent à en informer l'établissement dont le bénéficiaire dépend et à lui communiquer dans les plus brefs délais un nouveau relevé d'identité bancaire.

En cas de changement d'établissement dans l'année, une nouvelle autorisation du représentant légal doit être transmise au nouvel lycée d'accueil.

Je reconnais être informé(e) des dispositions des articles 441-6 et 441-7 du Code pénal, ce dernier prévoyant " [...] qu'« est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait : 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui. »

Les informations que nous vous demandons au moyen de cette autorisation sont nécessaires pour le versement de l'allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle. Ces informations sont enregistrées dans le traitement de données Aplypro, mis en place sous la responsabilité du ministère de l'éducation nationale pour le respect d'une obligation légale au sens du c) du 1 de l'article 6 du RGPD. Vous pouvez exercer votre droit de retrait du consentement sur cette autorisation auprès de l'établissement dont le bénéficiaire dépend. Pour en savoir plus sur l'utilisation de vos données personnelles et sur l'exercice de vos droits dans le cadre de l'application Aplypro, vous pouvez consulter les mentions informatives relatives à la protection de données à caractère personnel disponibles sur la décision d'attribution annuelle remise à l'élève bénéficiaire.

<p>Cas 1 : L'Allocation sera versée sur le compte bancaire de l'élève</p>	<p>Cas 2 : L'Allocation sera versée sur le compte bancaire du représentant légal</p>
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Pièce d'identité valide de l'élève (CNI, passeport) <input type="checkbox"/> RIB du compte bancaire de l'élève <input type="checkbox"/> Décision du représentant légal à compléter <input type="checkbox"/> Document justifiant de la qualité du représentant légal (copie de livret de famille, extrait d'acte de naissance ...) 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Pièce d'identité valide de l'élève (CNI, passeport) <input type="checkbox"/> RIB du compte bancaire du représentant légal <input type="checkbox"/> Décision du représentant légal à compléter <input type="checkbox"/> Document justifiant de la qualité du représentant légal (copie de livret de famille, extrait d'acte de naissance ...) <input type="checkbox"/> Pièce d'identité valide du représentant légal (CNI, passeport)

Ces documents sont à remettre au professeur principal de la classe, **impérativement** avant le :

IMPORTANT : Sans dossier complet aucune allocation ne pourra être versée.

Date et signature du représentant légal